



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Trente-troisième session**  
6-17 mai 2019

## **Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Dominique**

---

\* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Il n'est pas l'expression de l'opinion du Secréariat de l'Organisation des Nations Unies.

GE.19-02594 (F) 070319 080319



\* 1 9 0 2 5 9 4 \*

Merci de recycler



## Aperçu général

1. Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique, désireux de rendre pleinement effectifs les droits fondamentaux de ses citoyens, s'efforce d'adhérer et de se conformer aux normes internationales, signe de l'intérêt qu'il porte aux droits de l'homme. Toutefois, en dépit des grands efforts qu'il déploie pour protéger et préserver les droits de tous les Dominicains, dans l'exercice de son mandat il se heurte constamment à des difficultés nouvelles et émergentes. Parmi ces difficultés figurent les graves dommages causés par les catastrophes naturelles, en particulier la tempête tropicale Erika, en 2015, et l'ouragan Maria, en 2017. Ces deux catastrophes ont provoqué des dommages et des pertes équivalents, respectivement, à 90 % et 226 % du PIB. Maria, ouragan de catégorie 5, a entraîné la mort de nombreuses personnes et a paralysé le pays plusieurs semaines. Il a détruit ou endommagé 90 % des habitations, des commerces, des exploitations agricoles et des infrastructures publiques. Cette situation a amené le Premier Ministre, Roosevelt Skerrit, à déclarer, dans son discours prononcé en septembre 2017 à l'ONU, que la Dominique allait prendre des mesures visant à en faire le premier pays résilient au changement climatique au monde.

2. Soucieux de protéger toutes les personnes soumises à sa juridiction, le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue de renforcer les cadres législatifs et administratifs existants et d'approfondir sa collaboration et sa coopération avec les organismes, les organisations et les groupes de défense des droits de l'homme.

## I. Méthodologie et processus de consultation

3. Le Ministère des affaires étrangères et des affaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a élaboré le présent rapport, en se conformant aux directives générales relatives aux informations à fournir aux fins de l'Examen périodique universel (EPU). Un comité national composé de spécialistes a été établi pour aider à recueillir les informations requises. Il a tenu plusieurs réunions afin d'exposer aux parties concernées le processus de l'EPU et la méthode à suivre pour collecter les données. Des renseignements ont été demandés au Ministère des affaires religieuses, de la famille et de l'égalité des sexes, au Ministère de la santé et des services sociaux, au Ministère des affaires kalinago, au Ministère de la justice, de l'immigration et de la sécurité nationale, dont relèvent la Division du travail et le Département de la police, au Ministère de l'éducation et à la Division des ressources humaines, à la Division de la protection sociale, ainsi qu'à d'autres acteurs et aux organisations de la société civile.

## II. Mise en œuvre des recommandations formulées lors du cycle précédent

**93.1, 93.2, 93.3, 93.4, 93.5, 93.6, 93.7, 93.8, 93.9, 93.10, 93.11, 93.12, 93.13, 93.14, 93.15, 93.16, 93.17, 93.18, 93.19, 93.20, 93.21, 93.22, 93.24, 93.25**

4. De nombreux États ont recommandé au Commonwealth de Dominique de devenir partie aux grands instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels elle n'a pas encore adhéré. Soucieux d'honorer ses obligations et sa volonté de protéger les droits des personnes, le Gouvernement a engagé un processus en vue de l'adhésion à certains de ces instruments. Le Gouvernement sait qu'il a été recommandé de créer une institution nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme, mais il n'a pas encore pu le faire en raison des contraintes financières qu'il rencontre et des ressources techniques limitées à sa disposition, compte tenu en particulier des récentes difficultés économiques découlant des catastrophes naturelles. Cela ne l'a pourtant pas détourné de son engagement à poursuivre sa collaboration avec les défenseurs des droits de l'homme et à respecter les mécanismes internationaux existants. Le Gouvernement sera appelé à ratifier les

instruments ci-après, auxquels la Dominique devrait devenir partie avant l'examen du pays prévu en 2019 :

- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et Protocole facultatif s'y rapportant ;
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

5. Un comité national de liaison avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été établi afin de fournir des orientations aux décideurs, l'objectif étant de ratifier les traités et les conventions qui ne l'ont pas encore été dans ce domaine. Ce comité tient régulièrement des consultations, dont la dernière en date a eu lieu en janvier 2019.

### III. Domaines thématiques

#### A. Droits d'individus et de groupes particuliers

**93.48, 93.51, 93.52, 93.54, 93.55, 93.56, 93.57, 93.58, 93.59, 93.62**

##### 1. Les femmes et la violence fondée sur le genre

6. Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique s'est engagé à consolider les systèmes de prévention de la violence fondée sur le genre et de lutte contre ce phénomène. Le Ministère des affaires religieuses, de la famille et de l'égalité des sexes continue de faciliter plusieurs formations destinées aux agents prestataires de services qui sont en première ligne dans les organismes concernés (Division des affaires sociales et Forces de police dominiquaises, entre autres), ainsi que de renforcer les mécanismes d'aide aux destinataires. Il importe de signaler aussi qu'après l'ouragan Maria, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau de la promotion de l'égalité des sexes ont organisé trois séances de formation pour 63 agents de première ligne, dont des membres du Conseil des jeunes de la Dominique, des membres des comités de prévention des catastrophes de Bath Estate, des personnes militant en faveur des droits des femmes, des travailleurs sociaux et des membres du personnel infirmier, en vue de les sensibiliser à la violence fondée sur le genre et aux principes directeurs régissant cette question, aux approches axées sur les victimes et aux premiers secours psychologiques. Un autre point important à noter est l'augmentation des effectifs du Bureau de la promotion de l'égalité des sexes et l'affectation d'un conseiller qualifié au Bureau en 2015. Une base de données sur les ressources humaines a été constituée pour le Ministère. Des dispositions ont été prises en vue de pourvoir les postes nécessaires.

7. Dans le projet de politique nationale pour l'égalité des sexes 2018-2028, en cours d'actualisation, il est préconisé d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures intégrées visant à prévenir l'incidence de la violence fondée sur le genre et d'autres formes de violence dans la société, notamment la violence familiale et la violence sexuelle, mais aussi à combattre ces phénomènes et à soulager les victimes. Le projet vise en outre à faciliter la participation politique et sociale, ainsi que l'accès aux services de santé sexuelle et procréative. *Cette politique vise à accroître le nombre de femmes au gouvernement, au parlement et dans l'administration locale pour parvenir au seuil critique de 30 % (et, là où c'est déjà le cas, à parvenir à la parité, soit 50 % de femmes), par exemple en réservant des sièges pour les femmes au Sénat. De plus, cette politique encourage les partis politiques à se fixer comme objectif de parvenir à au moins 30 % (ou 50 % si ce seuil est déjà atteint)*

*de femmes sur les listes électorales constituées en vue des élections parlementaires et locales.* Le Bureau de l'égalité des sexes continue d'organiser des formations pour les femmes s'intéressant à la politique. Actuellement, le Gouvernement compte 27 % de femmes et le Parlement 21,9 %. Il est intéressant de constater que 84,6 % des secrétaires permanents des ministères d'exécution sont des femmes.

*Progrès accomplis en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes*

8. La loi sur les infractions sexuelles a été modifiée en 2016. Les progrès accomplis à ce jour sont les suivants :

- Incrimination du viol conjugal ;
- Imposition de peines plus lourdes pour les auteurs de violence sexuelle ;
- Incrimination de la prédation sexuelle sur mineur de moins de 16 ans (toute personne coupable de cette infraction encourt une peine de 14 ans d'emprisonnement) ;
- Signalement obligatoire de toute suspicion d'atteinte sur personne mineure.

9. La loi sur la protection contre la violence familiale est en cours de révision. L'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) s'efforce d'harmoniser les projets de loi relatifs à la famille, notamment à la violence familiale, afin que les modifications apportées tiennent compte des questions et des tendances actuelles en la matière.

10. Le Bureau collabore avec les médias de l'île afin de mettre en place des programmes éducatifs destinés à sensibiliser à la violence fondée sur le genre et à l'importance de la loi sur la violence familiale. Au cours des deux dernières années, des activités de formation s'adressant aux agents du secteur public ont été consacrées aux questions suivantes :

- Sensibilisation à la violence familiale, avec des participants du secteur public et de la société civile ;
- Généralisation du signalement des cas de violence fondée sur le genre ;
- Gestion de crise de la violence fondée sur le genre ;
- Gestion d'urgence de la violence fondée sur le genre après une catastrophe ;
- Formation sur la violence fondée sur le genre avec la participation d'acteurs de théâtre.

11. Le projet de politique nationale et de plan d'action actualisés pour l'égalité des sexes a été finalisé en 2014, l'objectif étant de promouvoir l'égalité des sexes comme composante du développement national. La Dominique ayant été confrontée à de rudes conditions climatiques ces cinq dernières années, en particulier la tempête tropicale Erika (2015) et l'ouragan Maria (2017), il lui a fallu actualiser cette politique pour l'adapter à certains des changements intervenus. Il était essentiel que cette nouvelle politique mette ces changements en perspective avec les objectifs de développement durable du Programme 2030 et s'inscrive dans la ligne de la stratégie nationale de développement de la résilience 2018-2030 élaborée par le Gouvernement. En 2018, trois réunions ont été organisées pour examiner cette politique, qui est sur le point d'être finalisée et sera soumise sous peu au Gouvernement.

12. Entre 2015 et 2018, le Bureau de l'égalité des sexes et ONU-Femmes ont exécuté un projet destiné à mobiliser la société en vue de mettre fin à la violence fondée sur le genre dans les Caraïbes orientales. Ce projet a permis de grands progrès : le public a été sensibilisé à la question de l'égalité entre les sexes, l'aide aux victimes et aux militants a concouru à réduire les effets néfastes de la violence fondée sur le genre, en particulier de la violence familiale, et le nombre d'alliés dans la lutte pour l'égalité des sexes a augmenté. Ces avancées ont été rendues possibles par, entre autres, les réalisations et activités suivantes :

a) L'accroissement notable du nombre de clubs et d'activités mis en place dans les établissements d'enseignement (écoles primaires et secondaires, collège public d'enseignement tertiaire) pour lutter contre la violence, suite aux actions de sensibilisation organisées, en particulier des peintures murales dénonçant la violence dans les écoles, des camps de jeunes pour la paix, des réflexions guidées sur l'égalité des sexes, des groupes de

discussion, des séances de sensibilisation à la question du genre et à la violence fondée sur le genre, des rassemblements et des tournées de sensibilisation auxquels ont assisté plus de 400 élèves ;

b) La célébration de journées internationales (16 jours d'activisme, Journée internationale des femmes et Journée internationale des femmes rurales, entre autres) en vue de sensibiliser aux inégalités, notamment à la violence fondée sur le genre et à la violence à l'égard des femmes, soit plus de 25 activités qui ont touché un millier de personnes ;

c) L'augmentation sensible du nombre de personnes (des femmes surtout) ayant eu accès à des services d'appui sociopsychologique grâce au Bureau de l'égalité des sexes (en hausse de 68 % en 2016 par rapport à 2015) ;

d) L'organisation d'activités majeures de renforcement des capacités des ONG, des militants et des organismes publics concernés en matière de sensibilisation, de planification et d'établissement de budgets soucieux de l'égalité femmes-hommes, d'autonomisation des victimes, d'organisation de différentes consultations pour les hommes et les femmes et de formation de membres du clergé, entre autres ;

e) L'appui à l'amélioration du cadre juridique relatif aux femmes et aux victimes, en particulier à l'examen de la loi sur les infractions sexuelles et du projet de loi sur la violence familiale.

13. Après l'ouragan Maria, le Bureau de l'égalité des sexes et le FNUAP ont mis en place un projet visant à répondre aux besoins vitaux en matière de santé sexuelle et procréative des femmes et des adolescentes touchées par cette catastrophe, ainsi qu'à renforcer le système de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

14. La violence fondée sur le genre tend à s'accroître après une catastrophe et, malgré le faible nombre des cas signalés au Bureau de l'égalité de sexes, l'évaluation auquel a procédé le Gouvernement après la catastrophe a montré qu'il fallait renforcer les capacités en la matière et apporter un appui psychologique aux victimes. Les facteurs générateurs de violence se sont fait sentir partout après l'ouragan Maria, en particulier les effets de la perte d'emploi sur les familles, la non-prise en considération du genre dans la conception des abris et la hausse de la consommation de drogue et d'alcool. Selon les informations recueillies, la vulnérabilité des femmes et des filles aux différentes formes de violence fondée sur le genre est allée en s'accroissant du fait de l'effondrement de la structure sociale, du manque d'intimité, en particulier dans les abris antiouragan, et, dans certains cas, de l'insécurité et de l'absence d'éclairage pendant plusieurs jours après l'ouragan Maria. Dans le cadre du projet susmentionné, le Bureau de l'égalité des sexes et le FNUAP se sont employés à renforcer les systèmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Ce projet a permis une série de réalisations, à savoir :

- Trois séances de formation ont été organisées pour 63 agents de première ligne, dont des membres du Conseil des jeunes de la Dominique, des membres des comités de prévention des catastrophes de Bath Estate, des personnes militant en faveur des droits des femmes, des travailleurs sociaux et des membres du personnel infirmier, en vue de les sensibiliser à la violence fondée sur le genre et aux principes directeurs en la matière, aux approches axées sur les victimes et aux premiers secours psychologiques ;
- Le dispositif d'orientation des victimes de violence fondée sur le genre a été renforcé et une formation à ce sujet a été dispensée à 15 organisations. Ce dispositif repose sur une procédure souple qui permet de mettre en toute sécurité les victimes en relation avec les services d'appui compétents ;
- Un projet de mode opératoire standard a été élaboré en vue de prévenir la violence fondée sur le genre et de lutter contre ce phénomène en situation d'urgence, mais aussi après, dans le Commonwealth de Dominique ;
- Du matériel d'information, d'éducation et de communication a été distribué, en particulier des brochures, des affiches, des t-shirts et des sacs ;
- Des kits dignité ont été distribués aux femmes et aux hommes déplacés.

15. Le Conseil national des femmes de la Dominique, principale organisation de la société civile représentative des femmes, a pour mission de promouvoir l'autonomisation des femmes et leur intégration dans la société. Ses programmes s'articulent autour de l'élimination de la violence fondée sur le genre. Cela suppose de mener des activités de formation et de sensibilisation, d'appuyer les victimes et d'aider les personnes exposées à un risque de violence à trouver une place en foyer. Lifeline Ministries, organisme non gouvernemental de protection de l'enfance, fournit des solutions d'accueil d'urgence et temporaires dans des logements privés, ainsi que des services de conseil. Au cours des dernières années, l'organisation Women Working for Women a attiré l'attention sur les infractions sexuelles contre les enfants et a préconisé d'apporter des modifications à la législation. Les filles sont davantage exposées aux atteintes sexuelles. La Coalition des ONG, groupe interinstitutions, fait campagne contre la violence fondée sur le genre en apportant un appui spécial aux enfants et aux autres groupes vulnérables.

## **2. Droits de l'enfant**

16. À la Dominique, les enfants bénéficient de la protection prévue par la loi sur l'enfance et la jeunesse. Les affaires les concernant sont traitées par un tribunal pour enfants et ils sont jugés séparément des adultes. La section V de la loi réprime la pédopornographie. Les auteurs d'actes de violence sur enfant encourrent les peines maximales. En vertu de la loi précitée, un enfant peut être retiré d'un environnement maltraitant et nombre des enfants concernés sont placés en famille d'accueil. La maison Chances, située à Jimmit, offre un cadre de vie sûr et confortable aux enfants abandonnés, négligés ou maltraités.

## **3. Peuples autochtones**

### **93.64, 93.79**

17. Le Commonwealth de Dominique est partie à la Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants et poursuit ses efforts pour garantir sa pleine application. Une consultation a été organisée pour savoir s'il fallait changer le nom des habitants autochtones de la Dominique de Carib à Kalinago. En 2015, le Parlement a adopté une loi approuvant ce changement de nom et les lois ont été modifiées en conséquence. La réserve dans laquelle vit ce peuple a elle aussi changé de nom et s'appelle désormais le Territoire kalinago.

18. Il a été créé un Ministère des affaires kalinago ; il est dirigé par le Ministre des affaires kalinago et tous les membres de son personnel sont issues du Territoire kalinago.

19. Les Kalinago ont désormais de meilleures perspectives en matière d'éducation, leur mode de vie s'est amélioré et ils sont pleinement intégrés à la société dominiquaise. Le Gouvernement continue d'apporter une aide aux étudiants, jusqu'au niveau de l'enseignement tertiaire. Les Kalinago occupent des postes de responsabilité et sont juristes, magistrats, chirurgiens réputés à l'hôpital principal de la Dominique ou secrétaires permanents.

20. Avec le soutien de fournisseurs d'aide au développement, dont la République populaire de Chine, la République bolivarienne du Venezuela et la République de Corée, le Gouvernement a mené à bien plusieurs projets de logements dans tous les hameaux du Territoire kalinago, augmentant ainsi le nombre de logements disponibles et contribuant à l'embellissement du Territoire. Après le passage de l'ouragan Maria, un nouvel ensemble d'habitations a été construit pour répondre aux besoins des personnes qui n'avaient plus de toit. Plusieurs allocations ont été versées à des résidents afin qu'ils puissent faire face au coût de la remise en état de leur habitation et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le Gouvernement, a versé des allocations aux familles comptant des enfants en bas âge.

21. Le Gouvernement, par le canal du Conseil kalinago, continue de soutenir l'artisanat et a notamment versé une subvention ponctuelle après le passage de l'ouragan Maria. L'artisanat est un secteur durable qui apporte un revenu essentiel aux personnes dont c'est

l'occupation à temps plein. Les agriculteurs, notamment les producteurs de manioc, reçoivent des subventions afin d'encourager cette culture.

22. Le Kalinago Barana Autê, village modèle kalinago, a été établi en vue de faire mieux connaître la culture et l'héritage kalinago aux Dominicains et aux touristes. Un personnel nombreux assure les tâches quotidiennes. Ce village est une source essentielle de revenus et ses effets de ruissellement se font sentir dans plusieurs secteurs, de la vannerie au secteur du divertissement, en passant par l'industrie alimentaire, entre autres.

23. Il convient de mentionner la création du Fonds pour les petites entreprises, relevant du Ministère des affaires kalinago, qui a pour mission d'améliorer les conditions socioéconomiques du peuple kalinago. Au titre de ce programme, les personnes pouvant prétendre à une aide et ayant un plan de création d'entreprise ont accès au financement dont elles ont grand besoin et qu'elles n'auraient pu obtenir auprès d'institutions financières.

#### **4. Migrants**

24. La Dominique continue d'accueillir un flux considérable de migrants, en particulier d'Haïti et de la République dominicaine. En décembre 2018, au titre de l'engagement qu'elle a pris dans le cadre du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, la Dominique a levé les restrictions qu'elle imposait en matière de visa à tous les ressortissants haïtiens entrant sur son territoire.

25. Les migrants sont pleinement intégrés dans toutes les sphères de la société dominicaine et contribuent à l'économie. Ils jouissent des mêmes droits que les Dominicains, notamment en matière d'éducation, de religion et de culture. Ils contribuent activement aux secteurs du bâtiment et de la construction, de l'agriculture, de la coiffure, de l'habillement et du textile, entre autres.

## **B. Droits économiques, sociaux et culturels**

### **93.65, 93.66**

#### **1. Lutte contre la pauvreté et protection sociale**

26. Le Gouvernement dominicain s'acquitte du mandat qui est le sien de fournir à tous ses citoyens un environnement sûr dans lequel nulle personne n'est laissée pour compte, sans nourriture, sans eau ou sans moyen de satisfaire à ses besoins essentiels. Depuis plusieurs années divers programmes d'assistance publique, administrés par des divisions relevant du Ministère des finances, sont mis en œuvre pour apporter aux personnes démunies le soutien public dont elles ont si besoin. Ces programmes portent sur l'assistance médicale à la Dominique et à l'étranger, le logement, l'éducation, la nourriture et les dépenses quotidiennes, entre autres.

27. Le Gouvernement s'attache au plus haut point à répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables. Par le programme Yes We Care, il continue d'aider les personnes âgées et de leur fournir des soins gratuits à domicile. Au titre de ce même programme, il verse une allocation mensuelle de 300 dollars des Caraïbes orientales aux retraités de plus de 65 ans ne remplissant pas les conditions requises pour percevoir une aide du système de sécurité sociale en place. Les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables (chômeurs et personnes en situation socioéconomique précaire, entre autres) peuvent aussi y prétendre sous réserve de remplir les conditions requises. En décembre 2018, le Gouvernement a versé une prime ponctuelle de 500 dollars des Caraïbes orientales aux personnes issues de ces groupes. Chaque mois, il fournit une bouteille de gaz à usage domestique aux plus de 70 ans qui sont dans le besoin.

## 2. Éducation

**93.69, 93.70, 93.71, 93.72, 93.73, 93.74**

28. Le droit à l'éducation est un droit fondamental pour chacun et le Gouvernement dominiquais le respecte entièrement. Il continue d'assurer un enseignement de qualité à tous les enfants. L'accès à l'éducation est gratuit et le Gouvernement fournit un enseignement à tous, de la prématernelle au secondaire, en passant par le primaire. Le Gouvernement dominiquais met en œuvre l'initiative école amie des enfants, qui vise à garantir que tous les enfants, filles comme garçons, bénéficient d'un environnement propice à leur réussite scolaire. Dans les zones rurales, tous les enfants vont à l'école gratuitement et bénéficient de services de transports scolaires. Les élèves qui ont besoin d'un appui à leur entrée dans le secondaire reçoivent une bourse de 500 dollars des Caraïbes orientales. Le Gouvernement fournit une assistance aux étudiants du tertiaire, en particulier : i) prise en charge des frais de scolarité ; ii) prise en charge des frais de transport de certains étudiants du Territoire kalinago inscrits au collège public d'enseignement tertiaire de Roseau ; iii) mise en œuvre du projet pilote « Une tablette par enfant », qui a permis d'offrir à tous les étudiants du tertiaire (ainsi qu'aux élèves du secondaire), sans considération de leur situation socioéconomique, une tablette en vue de les aider dans leurs recherches et leurs études.

29. Le Gouvernement poursuit sa politique « Un diplômé d'université par famille » en accordant à des étudiants dominiquais des bourses d'études à l'étranger, en coopération avec des partenaires comme, pour n'en citer que quelques-uns, Cuba, la République populaire de Chine, le Mexique et l'Université des Indes occidentales. Ces mesures ont permis à de nombreux étudiants kalinago de suivre des études, en particulier à l'Université des Indes occidentales, où un dispositif de bourse annuelle ciblée est en place depuis plusieurs années.

30. Le comportement des enseignants et des élèves reste encadré par la loi sur l'éducation (loi n° 11 de 1997), en vertu de laquelle la discipline doit être assurée de manière juste et impartiale, sans punition dégradante ou traumatisante.

## 3. Santé

**93.66, 93.67, 93.68**

31. Sur toute l'île, la population a accès à des soins gratuits dispensés par les centres de santé. Le Gouvernement continue de subventionner l'accès des patients aux soins de santé secondaires et tertiaires, quelle que soit leur situation socioéconomique.

32. L'hôpital Princesse Margaret, le principal du pays, est en cours de reconstruction par le Gouvernement dominiquais avec le concours financier de la République populaire de Chine. Des travaux débiteront bientôt à l'hôpital de Marigot, dans le district nord-est, avec l'aide du Gouvernement mexicain. Résolu à devenir résilient au changement climatique, le centre de santé du district sanitaire de La Plaine a été classé « centre de santé intelligent » en reconnaissance de l'installation d'un système d'éclairage solaire qui améliorera sa résilience.

33. Les personnes âgées ou gravement malades, en particulier celles qui vivent en milieu rural, reçoivent la visite à domicile d'infirmiers et d'aides-soignants.

34. Par ses programmes d'assistance publique, l'État continue de fournir un soutien et des médicaments aux personnes malades du cancer, dont beaucoup vont se faire soigner à l'étranger. La Dominica Cancer Society s'emploie au quotidien à sensibiliser la population au cancer et à l'informer sur cette maladie, dont toujours plus de personnes meurent à la Dominique. Des marches caritatives, auxquelles de nombreux Dominicains participent pleinement, ont lieu régulièrement en soutien aux malades et aux familles. Des émissions de radio sont consacrées en permanence à ce sujet dans l'espoir de faire disparaître la stigmatisation que suscite parfois cette maladie.

35. Établie en 2003, l'Unité nationale de prévention du VIH/sida (du Ministère de la santé et des services sociaux) gère plusieurs programmes et activités destinés à sensibiliser au sort des personnes vivant avec le VIH/sida et à améliorer la situation de ces personnes en

ce qui concerne la prise en charge, l'écoute, le respect et la tolérance à leur égard. Des services de conseil, des médicaments et d'autres traitements sont fournis à toutes les personnes vivant avec le VIH/sida, sans considération de leur orientation sexuelle. En finir totalement avec la stigmatisation que suscite la maladie est une gageure mais les efforts se poursuivent pour sensibiliser la population et celle-ci connaît et accepte de mieux en mieux la maladie grâce à l'organisation de campagnes et de marches caritatives, la diffusion d'émissions-débats et la distribution de brochures d'information dans les écoles et sur les lieux de travail, entre autres. L'Unité continue d'organiser des opérations de dépistage gratuit à l'échelle nationale dans le cadre de la campagne « Connais ton statut », qui encourage la population à se faire dépister. La dernière opération de dépistage en date a été organisée à la fin de 2018.

36. Des activités sont organisées dans le pays en célébration des journées internationales instituées par l'Organisation mondiale de la Santé et des organismes des Nations Unies.

#### 4. Logement

37. Le secteur du logement est en pleine révolution, en particulier depuis le passage de l'ouragan Maria, qui a dévasté l'économie, les infrastructures et la vie de la population ; le Gouvernement dominiquais a décidé d'assurer des conditions de vie sûres, résilientes et confortables à ses citoyens. L'élément déclencheur a été la tempête tropicale Erica, qui a forcé des communautés entières à quitter leur lieu de vie devenu dangereux. Il a fallu revoir le code du bâtiment pour y intégrer des normes imposant des constructions plus sûres et plus solides, capables de résister aux séismes et aux ouragans. La population doit désormais se conformer à une procédure plus stricte et s'assurer que les plans de construction et les bâtiments respectent les codes existants.

38. Face à cette situation, le Gouvernement a entrepris de révolutionner le secteur du logement, en réinstallant les communautés dont le lieu de vie est devenu dangereux et en reconstruisant et remettant en état les habitations détruites par les catastrophes. De nouveaux bâtiments modernes, faisant appel aux techniques les plus récentes et pouvant résister aux ouragans et aux séismes, sont construits partout dans l'île grâce aux fonds provenant du programme établi par le pays qui permet d'acquérir sa nationalité par l'investissement.

39. Les 800 habitants et plus de la localité de Petite Savanne, évacués après le passage de la tempête tropicale Erika en 2015, ont été réinstallés dans la localité de Bellevue. Dans le cadre de ce projet, 340 logements (appartements et maisons individuelles) sont sur le point d'être achevés et un complexe de 28 locaux commerciaux, devant accueillir une crèche, un centre d'éducation de la petite enfance, des magasins, des boutiques, des activités sportives et de loisirs, sortira de terre. À ce jour, 100 habitants ont pris possession de leur nouveau logement. L'achèvement de ce projet est prévu pour mai 2019.

40. Dans le cadre du projet de construction de logements dans l'est et le sud-est du pays, qui concerne quatre circonscriptions, 400 appartements sont en cours de construction. Les bâtiments accueilleront un ensemble commercial de magasins et de boutiques, entre autres. Ce projet en est aux deux-tiers de sa réalisation.

41. Le projet de construction de logements dans le nord, entrepris dans les quartiers de Georgetown et de Cottonhill de la ville de Portsmouth, avance rapidement. Il prévoit la construction de 226 logements, d'un commissariat de police, d'une caserne de pompiers, d'un bâtiment administratif, d'un ensemble commercial et d'infrastructures sportives, dont un terrain de basket, des courts de tennis et des terrains couverts.

42. Grâce aux ressources financières additionnelles fournies par la Banque mondiale, sous la forme d'un prêt se montant à 115 millions de dollars des États-Unis, dont 50 millions de dollars de subventions, et aux fonds provenant du programme d'acquisition de la nationalité par l'investissement, le Gouvernement dominiquais poursuit activement l'engagement qu'il a pris de construire 5 000 nouveaux logements pour la population.

## **C. Droits civils et politiques**

### **1. Administration de la justice, y compris l'impunité et la primauté du droit**

43. La Constitution dominiquaise garantit à chacun une protection contre la discrimination fondée sur la race, le lieu d'origine, les opinions politiques, la couleur de peau, la croyance ou le sexe. Elle garantit aussi la liberté d'expression et la liberté d'association.

44. Les opinions exprimées par des personnes ou des groupes doivent respecter les dispositions relatives à la diffamation et à la calomnie. Le journalisme responsable est grandement encouragé. Les défenseurs d'une cause quelconque peuvent exercer leurs droits et aucune loi n'exige des personnes qu'elles indiquent leurs préférences sexuelles ou leurs convictions lorsqu'elles s'associent à d'autres. Certains actes sexuels constituent une infraction dans la sphère publique, mais ils n'incluent pas les manifestations physiques d'affection et le fait de s'associer. À ce jour, le Gouvernement dominiquais n'est pas disposé à soumettre au Parlement des dispositions législatives dépénalisant les relations sexuelles entre adultes de même sexe dans la sphère publique.

45. À la Dominique, la justice est régie par la Constitution et différentes lois, dont la loi sur les infractions sexuelles de 2016, la loi sur la violence familiale et la loi sur l'enfance et la jeunesse.

### **2. Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique**

46. La Dominique est une démocratie et tous les Dominicains jouissent pleinement des droits et des privilèges qui leur sont reconnus. Ils sont libres d'adhérer aux partis politiques et de participer aux activités politiques de leur choix, sans crainte ni favoritisme.

47. Au fil des ans, le nombre de femmes a augmenté sur la scène politique et elles occupent à présent des postes de responsabilité (premier ministre, ministre, procureur général ou président de l'Assemblée nationale). À l'heure actuelle les femmes occupent 21,9 % des sièges au Parlement et représentent 27 % des parlementaires des rangs de la majorité. On dénombre ainsi six femmes dans la majorité, une dans l'opposition et la femme assurant la présidence de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement et des partis politiques dominiquais continuent d'appuyer et d'encourager les femmes souhaitant accéder à des postes de responsabilité dans la société.

## **D. Défis nécessitant l'appui de la communauté internationale**

48. Le Gouvernement dominiquais s'attache à reconstruire en mieux pour rendre le pays résilient au changement climatique, il remercie tous les pays qui l'ont aidé et continuent de le faire pour lui permettre d'atteindre cet objectif et il les prie de poursuivre leur appui et leur collaboration.

49. Eu égard à ses faibles ressources humaines et financières, la Dominique éprouve de grandes difficultés à s'acquitter de tous les engagements auxquels elle a souscrit en matière de droits de l'homme au niveau international, en particulier en devenant partie à des instruments et conventions qui ont de lourdes incidences financières et autres, notamment la nécessité de réexaminer les lois et d'en adopter de nouvelles. L'établissement de rapports et certaines autres obligations constituent en général une tâche pesante pour un pays aux ressources humaines limitées. Un soutien à la formulation de projets de loi et d'autres types d'assistance technique pourraient être fournis. La Dominique remercie le HCDH de son appui au fil des ans, en particulier aux fins de l'élaboration du présent rapport, et elle appelle à nouveau le HCDH et d'autres organisations à lui apporter l'assistance technique et les moyens de formation qui lui permettront de s'acquitter de ses obligations à l'avenir.